



Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le

ID : 071-257102582-20230901-DS23_004-CC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 1er septembre 2023

DS 23-004

Avenants n°2 au marché Travaux

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, en particulier l'article L2122-22 4°,
Vu le Code de la Commande Publique en particulier l'article L2194-1,
Vu la délibération n°CS 2020-035 du 16/10/2020,
Vu le marché 22TRVX2026 du 1er mars 2022,
Considérant les temps de traitement administratifs des dossiers qui nécessitent une prolongation du délai,

DECIDE

Article 1^{er} De signer les avenants n°2 au marché Travaux 22TRVX2026,

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Pour exécution et ampliation,
Le Président,
Pour le Président empêché
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Hervé REYNAUD